

Communiqué de presse

Demande de révocation et d'un train de mesures

«Chacun doit observer un comportement respectueux»

Zurich, le 14 mars 2019

L'ETH Zurich vient de demander au Conseil des EPF la révocation d'une professeure de l'ancien Institut d'astronomie. Afin d'éviter le recours à de telles décisions extrêmes, l'ETH Zurich adaptera ses structures et ses processus, et lancera un vaste train de mesures visant à améliorer la situation en matière de gestion et d'encadrement dans ses départements.

Lors d'une conférence de presse tenue aujourd'hui, le président de l'ETH, Joël Mesot, a regretté que celle-ci ait connu dans le passé des cas d'abus de pouvoir. «Au nom de l'ETH Zurich, je tiens à m'excuser auprès de tous ceux qui ont subi un traitement répréhensible de la part de leurs supérieurs», a-t-il déclaré. L'ETH attend de ses collaborateurs qu'ils se traitent les uns les autres avec le respect qui s'impose, tout autre comportement étant inacceptable.

Il convient cependant de ne pas réduire ces cas à de simples abus de la part de certains professeurs, a-t-il poursuivi : l'ETH Zurich a aussi commis des erreurs en tant qu'institution. Face à des informations concrètes, les mécanismes d'escalade n'ont pas toujours fonctionné de façon optimale. La communication avec les personnes concernées a parfois laissé à désirer au cours des procédures d'enquête comme, par exemple, dans le cas d'une professeure de l'ancien Institut d'astronomie. En octobre 2018, l'ETH Zurich a en effet [engagé une procédure de révocation](#) contre cette professeure sur la base de la recommandation d'une enquête administrative. À cet effet, une commission s'est constituée pour évaluer le bien-fondé de cette mesure.

Les conditions d'une collaboration ne sont plus réunies

La Direction de l'ETH Zurich a déposé une demande de révocation auprès du Conseil des EPF. Cette décision a été prise en dépit du fait que la commission convoquée a conclu que la révocation n'était pas entièrement justifiée du point de vue juridique. La commission rappelle, par exemple, que l'enseignante n'a été avertie que tardivement et qu'elle n'a pu, de ce fait, adapter son comportement. La

commission constituée pour vérifier le caractère approprié de la révocation note cependant aussi que les reproches contenus dans le rapport d'enquête sont en grande partie exacts, que le comportement de l'enseignante est inacceptable compte tenu de la forte dépendance des doctorants et que cette professeure ne manifeste aucun regret permettant de conclure qu'elle a compris que son comportement était incorrect. La commission estime donc qu'elle doit être étroitement supervisée et ne devrait plus jamais être autorisée à encadrer des doctorants, un délai minimal d'interdiction de deux ans s'imposant en tout état de cause. Considérant que l'encadrement des doctorants est l'une des tâches principales de tous les professeurs de l'ETH, considérant également que, de l'avis de la direction de l'ETH, il n'y a aucun signe de regret de la part de l'enseignante concernée et que la direction ne voit aucune perspective d'amélioration à cet égard, elle conclut que les conditions d'une collaboration basée sur la confiance ne sont plus réunies.

L'enquête, également ouverte contre la professeure, [pour soupçon de comportement fautif dans le domaine de la recherche](#) est maintenant close. La commission d'enquête a conclu à l'absence de comportement répréhensible dans ce domaine.

L'ETH améliorera ses structures et ses procédures

L'ETH Zurich mettra tout en œuvre pour que de telles situations extrêmes ne puissent se reproduire. Elle a tiré les leçons du passé - y compris des erreurs qu'elle a commises en tant qu'institution - et améliorera ses structures et procédures en adoptant un train de mesures exhaustif. «Au-delà de la recherche et de l'enseignement, l'excellence de nos professeurs doit se manifester également au niveau de l'encadrement de leurs collaborateurs», affirme Joël Mesot. «La majorité d'entre eux ont d'ores et déjà donné la preuve de leurs bonnes capacités d'animateur. Ils ont reconnu qu'un groupe motivé et bien encadré offre les meilleures garanties pour pérenniser l'excellence en matière de recherche». La haute école zurichoise adoptera donc des mesures supplémentaires pour soutenir ses professeurs dans leur rôle de supérieurs.

La direction de l'ETH accorde une priorité absolue aux mesures qui s'imposent dans les domaines de la prévention et de l'encadrement ainsi qu'au traitement concret des situations de conflit (voir encadré ci-dessous). L'encadrement des doctorants bénéficiera d'une attention particulière. Élément central de l'ensemble de ces mesures, la direction de cette école polytechnique fédérale a décidé que les doctorants devront être pris en charge, dorénavant, par au moins deux personnes afin de réduire leur dépendance structurelle. Selon Sarah Springman, rectrice de l'ETH, l'échange entre doctorants et directeurs de thèse devrait être encouragé par des séances de retour d'expérience régulières, afin que les problèmes puissent être rapidement identifiés et résolus. «Grâce à ces mesures et à d'autres, qui s'inspireront des meilleures pratiques de nos départements et d'autres universités du monde entier, nous porterons l'encadrement des doctorants à un nouveau degré d'excellence», a déclaré Mme Springman. Si de tels changements prennent du temps, l'ETH Zurich est prête à s'engager résolument sur cette voie, a souligné la rectrice de la haute école zurichoise.

Les mesures les plus importantes

Prévention et encadrement

- Parallèlement à l'excellence de l'enseignement et de la recherche, les capacités à encadrer sont, depuis le début de l'année, un critère de sélection essentiel pour la nomination des professeurs. En cas de doute, l'ETH demande des informations complémentaires ou des références.
- Le corps intermédiaire et les étudiants participeront davantage au processus de nomination par le biais d'enquêtes par panel. Leur évaluation sera prise en compte de façon adéquate.
- Un vaste programme d'intégration des nouveaux professeurs a été défini et est maintenant mis en œuvre. Un programme d'intégration a également été élaboré pour les doctorants.
- Les concepts d'encadrement évolueront avec la définition d'un « leadership program » très complet. Ce programme prévoit notamment une meilleure valorisation des activités de gestion du personnel et de l'encadrement dans le contexte universitaire ainsi que la création de nouvelles offres de formation et de coaching à l'intention des professeurs.
- L'encadrement des doctorants par au moins une personne supplémentaire sera la règle générale adoptée par l'ETH Zurich jusqu'en 2020.
- Un nouveau guide de recrutement aidera les professeurs à s'entendre avec leurs futurs doctorants sur les attentes, droits et devoirs de chacun.
- L'entretien de bilan annuel avec les doctorants est systématisé et doit cibler des thèmes tels que l'encadrement, la coopération et le développement.
- Afin de réduire la dépendance des doctorants à l'égard de leur directeur de thèse, leurs contrats de travail seront structurés, jusqu'en 2020, de telle manière qu'aucune pression ne puisse plus être exercée sur eux par le biais de ces contrats et notamment leur limitation dans le temps.

Gestion des situations conflictuelles

- Les différents interlocuteurs et bureaux de communication de l'ETH recevront une formation régulière à partir de l'automne 2019.
- L'effectif du bureau de médiation est passé de deux à trois personnes, deux (auparavant une) personnes liées par le secret professionnel s'occupant désormais des cas de comportement répréhensible en matière de recherche.
- L'unité de l'égalité des chances se concentrera sur la promotion de la diversité et notamment une présence renforcée des femmes à tous les niveaux. Le harcèlement sexuel et les comportements irrespectueux seront du ressort d'un bureau de communication indépendant auprès du service des ressources humaines. La création d'un bureau de communication externe est à l'étude.
- Le traitement des signalements et des plaintes sera restructuré et accéléré jusqu'à l'été 2019, l'objectif étant un traitement dans les meilleurs délais, idéalement achevé dans un délai de six mois.
- Dans cet esprit, la gestion des cas sera progressivement confiée à une équipe spécialisée. Celle-ci veillera à ce que les services compétents soient associés et que les personnes concernées soient régulièrement informées de l'état d'avancement de la procédure.

Communiqué de presse

Informations complémentaires

ETH Zurich
Service presse
Téléphone : +41 44 632 41 41 41
medienstelle@hk.ethz.ch